

Image not found or type unknown



Instant divorce+futur parent d un francais +oqtf+ seropositif

Par **nassimcasa**, le **17/04/2010** à **09:44**

Bonjour, rn- je suis marocain , ma copine est francaise va acoucher dans 3 mois rn- j'ai fait la reconnaissance anticipée rn- on vit ensemblern- je suis en Europe depuis 2001 en situation régulière (6 ans en Allemagne et 2 ans en France) rn- je suis rentré en france avec un visa Long S après mon mariage en juillet 2007rn- Je suis en instance de divorce depuis 1 anrn- J'ai reçu une OQTF en fin fevrier .rn-jugement bientot semaine prochainern-depuis mars 2010 j ai pris que je suis seropositif!!!!rn-fils d un ancien combattant vivant en france.rnJ'ai essayé de décrire la situation au mieux pour vous étant donné la complexité de la situation.rnJ'ai fait un recours avec un avocat devant le tribunal administratif, je dois recevoir le jugement dans une semaine.rnQuels sont mes recours si le tribunal administratif donne une réponse négative ?rnmerci pour votre reponse je sais que c est une situation special et compliqué!rnça me rend fou toute l histoire :-(peur de tout , je vois que le noir avec avec vih et tout cet histoire dramatique de l expulsion au maroc et lois de ma copine et mon futur fils!rnaidez moi stp

Par **anais16**, le **17/04/2010** à **20:11**

Bonsoir Monsieur, rn- veuillez trouver ma réponse dans votre messagerie. rn- Pour le forum: rn- **OQTF**: exécutoire pendant un an rn- **titre parent d'enfant français**: -faire les démarches pour la nationalité de l'enfant (reconnaissance prénatale et postnatale des deux parents et certificat de nationalité auprès du Tribunal de Grande Instance de lieu de résidence) rn- accumuler les preuves de contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant (attestation des médecins pédiatre ou autre de présence, preuves de vie à deux, preuves d'achat ou de virements à la mère...) rn- Le titre est de plein droit et peut donc être demandé à

tout moment même si OQTF toujours exécutoire.
Précautions cependant: vigilance, se rendre en Préfecture avec la mère et l'enfant et un dossier COMPLET!
Anais